



sde04
Syndicat d'Énergie
Alpes-de-Haute-Provence

Accompagnement Photovoltaïque

dans les Alpes-de-Haute-Provence

Le SDE04 a la volonté d'œuvrer pour la transition énergétique. C'est pourquoi il propose un accompagnement « à la carte » et sans engagement pour les entités publiques* du 04 qui souhaitent développer des projets photovoltaïques.



Quel est l'objectif de cet accompagnement?

Le développement des énergies renouvelables fait partie des grands enjeux actuels pour relever le défi de la transition écologique. Le SDE04 a établi plusieurs constats :

- ④ Les entités publiques sont régulièrement démarchées par des porteurs privés et ont besoin d'une expertise extérieure et indépendante. De plus, de nombreuses idées reçues persistent au sujet du photovoltaïque, le SDE04 par sa mission de service public réexplique les avantages du photovoltaïque.
- ④ De nombreuses entités publiques ont la volonté de s'équiper de leurs propres centrales photovoltaïques, mais ne disposent pas toujours des ressources nécessaires en Région SUD PACA.



Pourquoi investir dans un projet photovoltaïque ?

- ④ Technologie mûre
- ④ Excellent ensoleillement en PACA
- ④ Devenir acteur de la transition énergétique
- ④ Conjoncture économique favorable

1

Projet pilote au siège
du SDE04

46

Communes visitées & notes
d'opportunité réalisées

10

Communes à l'étape 2 :
conception / faisabilité

Quels types d'installations ?



Toitures



Parcs solaires au sol



Parking-ombrières

Subventions

- ④ Recherche de subventions par le SDE04.
- ④ Financement des notes d'opportunité par l'ADEME pour les communes.

En fonction de vos projets vous pouvez bénéficier d'aides complémentaires.

*entités publiques dont au moins une représentation figure sur le territoire des Alpes de Haute-Provence

NOTE D'OPPORTUNITÉ VALANT AVANT PROJET SOMMAIRE

1

En quoi consiste une note d'opportunité ?

- Prise de contact, visite, analyse, restitution
- Identification des risques (techniques, financiers, réglementaires)

Comment effectuer une note d'opportunité ?

- Délibération de la commune et convention de service

Quels sont les moyens mis en place par le SDE04 ?

- Agent du SDE04 + outils spécifiques

Quel coût pour les communes ?

- Financement par l'ADEME
- **LE RESTE A CHARGE DE LA COMMUNE EST DE 0€**

Quel coût pour les autres entités publiques ?

- 600€ HT par note d'opportunités (de 1 à 5 sites étudiés) + 150€ HT/ site supp

MAINTENANCE

4

En quoi consiste cette étape ?

- Supervision et maintenance des installations photovoltaïques

Comment réaliser cette étape ?

- Délibération de la commune et convention de service

Quels sont les moyens mis en place par le SDE04 ?

- Agent du SDE04
- Marché de maintenance

CONCEPTION / FAISABILITÉ

2

En quoi consiste cette étape ?

- Recherche de subventions
- Avant Projet Définitif
- PRO (études de projet - montage du dossier administratif)

Comment réaliser cette étape ?

- Lettre de commande (en lien avec la convention de service de l'étape 1)

Quels sont les moyens mis en place par le SDE04 ?

- Agent du service SDE04
- Marché accord-cadre de maîtrise d'oeuvre

RÉALISATION

3

En quoi consiste cette étape ?

- Recherche de subventions
- ACT / VISA / DET / AOR**
- Travaux

Comment réaliser cette étape ?

- Délibération de la commune
- Mandat de maîtrise d'ouvrage

Quels sont les moyens mis en place par le SDE04 ?

- Agent du SDE04
- Marché accord-cadre de maîtrise d'oeuvre
- Marché accord-cadre de travaux

** ACT : assistance à la passation des contrats de travaux
VISA : visa des dossiers d'exécution
DET : direction de l'exécution des travaux
AOR : assistance aux opérations de réception

Contexte réglementaire

En septembre 2019, la puissance installée d'énergie renouvelable en PACA est de **23% soit 5 551 MWc**. C'est **1 291 MWc supplémentaires** par rapport à 2012. Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) est un document de planification qui, à l'échelle régionale, précise les objectifs fixés :

- 8 316 MWc en 2023
- 46 852 MWc en 2050

La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) est fixée à :

- 27 % d'électricité renouvelable en 2023
- 33-36 % d'électricité renouvelable en 2028



Vous souhaitez plus d'info ?

Vous avez un projet en réflexion ?

Contact

Maxime MOREAU

Référent Énergie

m.moreau@sde04.fr

04 86 49 00 16 / 07 48 75 40 16

www.sde04.fr

@SYNDICATDENERGIE04